



Évaluation environnementale

Enjeux socio-économiques et consultation publique

Mine d'or de Kalana, République du Mali

Harouma COULIBALY, Association Maliennne pour l'Évaluation Environnementale, Mali

Présentation générale

L'émérgence du Mali dans la sous-région en tant que producteur d'or a été stimulée grâce à une politique de développement qui fait désormais du secteur minier l'un des moteurs de la croissance économique à court et moyen terme. Le développement du secteur minier constitue aujourd'hui un secteur stratégique du gouvernement malien qui a ainsi bâti une politique nationale orientée prioritairement sur la consolidation du cadre législatif et réglementaire, la promotion de l'investissement privé, la diversification de la recherche minière et l'émérgence d'un marché intérieur des produits miniers et la protection, la réhabilitation et la restauration de l'environnement minier.

Le projet aurifère de Kalana consiste à produire l'or dans deux zones de minéralisation avec un système d'exploitation à ciel ouvert et une technique, qui se décrit comme suit :

- L'explosion des minerais en profondeur, leur remontée en surface par un système de poulies ;
- Le transport des minerais dans l'usine de traitement, où ils seront broyés et passés à la lixiviation par le cyanure afin d'extraire l'or ;
- Le déversement des déchets solides et liquides traités dans un bassin à boues, où ils subiront un traitement de décontamination ;
- Le stockage des stériles sur une aire appropriée.

La mine d'or de Kalana a été exploitée pendant six ans (de 1985 à 1991) par une société nationale, la SOGEMORK, et sans études d'impacts environnementaux préalables (qui en son temps n'était pas requis par la loi).

Suite à un appel d'offres international, la mine a été rachetée par la société AVNEL-GOLD qui, après une étude de faisabilité, a effectué une évaluation environnementale détaillée en vue de la reprise des activités d'exploitation. Les études et les forages exploratoires ont confirmé que

l'exploitation nécessiterait une extension de la mine et de ses structures auxiliaires pour une durée d'exploitation de quinze ans. Cependant, cette extension, qui se caractérise par la mise en place de nouvelles infrastructures et la construction de nouvelles installations, affectera presque toutes les ressources naturelles et humaines dans la zone.

FIGURE 1 :
Carte de localisation de la zone de Kalana



En vue de répondre à certains problèmes spécifiques, qui pourront surgir de cette reprise, certaines mesures d'atténuation et de compensation ont été proposées dans l'étude d'impacts réalisée pour AVNEL-GOLD. Mais, la consultation du public n'a été l'objet d'aucune étude et par conséquent, aucune mesure d'accompagnement n'a été



prévue pour le développement socio-économique et la protection des ressources locales. Le rapport d'ÉIE ainsi élaboré en 1997 par la société Knight Piésold LLC ne satisfait pas aux dispositions du décret instituant les études d'impacts environnementaux, d'où une actualisation sur certaines composantes.

La présente étude de cas vise à améliorer le rapport d'ÉIE sur les aspects méthodologiques, le renforcement des capacités des communautés locales et la gestion durable de l'après-mine.

La mine de Kalana est située à 250 km de Bamako, dans un triangle frontalier Mali-Guinée-Côte-d'Ivoire. Dans la commune rurale de Kalana, constituée de quatre villages avec une population estimée à 13 775 habitants (en 1997), la mine de Kalana est localisée dans la zone pré-guinéenne de la troisième capitale économique (Sikasso) dans le sud du Mali.

Conformément aux dispositions législatives actuellement en vigueur, la politique nationale de protection de l'environnement s'appuie sur un ensemble de textes nationaux et d'accords internationaux qui engagent le gouvernement, les partenaires au développement et l'ensemble des opérateurs économiques à intégrer la protection de l'environnement dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

La législation minière, adoptée en 1999, est constituée d'une loi de base qui contient quelques dispositions relatives à la protection de l'environnement, à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des travailleurs. En effet, la mine de Kalana est entrée en production dans un contexte de vide réglementaire et les questions environnementales ne constituaient nullement une conditionnalité pour l'exploitation des ressources minérales.

Cette étude tentera de résoudre les problèmes liés aux trois enjeux principaux suivants:

- Les enjeux environnementaux;
- Les enjeux socio-économiques;
- Les enjeux de développement durable des communautés locales.

Étude d'impact : processus et acteurs

La conservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont inscrites dans la Constitution du Mali, notamment dans son article 15 qui dispose que:

« Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est devoir pour tous et pour l'État. »

La **politique nationale de protection de l'environnement** s'appuie sur ce principe ainsi que sur le processus de la décentralisation pour mieux impliquer et responsabiliser les acteurs à la base. Cette volonté politique affirmée par le Mali pour assurer la protection de l'environnement s'est traduite par l'adoption d'un arsenal juridique important et par la mise en place de structures chargées des questions environnementales,

en l'occurrence le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) adopté en 1998.

Au Mali, le **processus d'ÉE** trouve son assise juridique dans la loi N°94-04/AN-RM du 23 février 1991, relative à la protection de l'environnement et du cadre de vie, modifiée par le Décret N°99-189 du 5 juillet 1999, portant sur l'institution de la procédure d'ÉIE. Ce décret a été instauré par le gouvernement pour atteindre les objectifs suivants:

- Évaluer et prévenir les risques environnementaux liés aux projets et programmes de développement;
- Réaliser le contrôle des dossiers techniques pour renforcer et optimiser les prises de décision;
- Réaliser et maintenir l'équilibre entre la mise en œuvre des projets, la promotion socio-économique et la protection de l'environnement.

Les dispositions d'application de ce décret s'appuient sur les principes suivants:

- L'ÉIE fait partie intégrante des projets et programmes et les résultats de l'analyse environnementale sont présentés dans le dossier d'agrément pour l'obtention de l'autorisation administrative;
- Le promoteur est responsable de la réalisation de l'étude, de la constitution du dossier d'ÉIE et en assure les coûts;
- Le promoteur assure également la réalisation des mesures de correction, de réduction et/ou de compensation des impacts négatifs du projet ainsi que le suivi/contrôle interne selon les normes requises;
- L'État, et par le biais d'une structure de coordination, vérifie la qualité de l'ÉIE et assure le suivi/contrôle de la réalisation des mesures de mitigation des impacts négatifs; la responsabilité et l'administration de la procédure sont assurées par la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN).

La **procédure administrative de l'ÉE** comporte les étapes suivantes:

- Le tri préliminaire ou le cadrage pour déterminer le type d'ÉIE auquel le projet est assujéti;
- L'élaboration des termes de références ou du cahier des charges par la DNACPN;
- La réalisation de l'étude d'impacts par le promoteur ou ses consultants;
- L'analyse de conformité et de qualité du rapport d'ÉIE par le comité interministériel;
- La décision du Ministre chargé de l'environnement (approbation ou rejet de l'étude).

Étapes et intervenants: On dénombre, grosso modo, quatre grands protagonistes qui interviennent, selon les cas, à différents stades dans le processus. Ces protagonistes sont:

- Les ministères, les organismes gouvernementaux et les services techniques concernés;
- Le promoteur du projet;

- Le spécialiste de l'ÉIE ou le bureau d'étude;
- Le public concerné ou affecté par le projet, y compris les ONG et les associations locales (tableau 1).

De la mise en œuvre de ce projet, les **enjeux environnementaux** se caractérisent par la dégradation des composantes faunistiques et floristiques naturelles, et aussi par la destruction des sols; les **enjeux socio-économiques** se manifestent positivement par la génération de revenu, la création d'emploi, le développement des activités connexes... et négativement, par un afflux de population dans la zone, les pertes de terres agricoles et pastorales, les conflits sociaux...; les **enjeux de développement durable** des communautés locales induits par la fermeture de la mine se caractérisent par les pertes d'emploi, de revenu, la diminution des activités connexes...

Il est à noter que la politique malienne d'exploitation minière exige l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des communautés locales directement frappées par les impacts directs du projet. Ce programme prévu pour compenser les dommages environnementaux causés par le projet dans la zone de Kalana comporte les données suivantes:

- La création d'un fonds de développement communautaire, permettant d'appuyer des initiatives de développement individuel et des collectives locales. Ce fonds sera géré par les élus locaux, les communautés concernées et la société minière;
- Des activités de renforcement de capacités des employés et des populations sur les mesures environnementales face aux impacts de la mine;
- La création et le renforcement des structures socio-sanitaires.

Participation du public

Dans ce processus, les personnes concernées sont: les chefs de village, les chefs de placers, les leaders d'opinion, les propriétaires terriens, les ONG, les associations, les vieux, les jeunes...

La consultation se fait par les méthodes suivantes:

- Information et réunions villageoises dans la préfecture de Kalana;
- Sondage, interview, enquête (Knight Piésold);
- Audience publique, enquête (DNACPN).

Les recommandations formulées par les populations se focalisent autour des principaux enjeux définis ci-haut. Les recommandations émises par les communautés locales portent sur un certain nombre de soucis, d'hypothèses, de propositions. Celles-ci ont identifié des impacts pouvant affecter leur environnement à court, à moyen et à long terme:

- Le positionnement du bassin à boues, évoqué par les agents du SLCN et qui s'avérait très critique par sa proximité de la rivière Balé, la contamination possible de la rivière Kalanako qui est directement alimentée par les eaux pompées de la mine. Une infection de ces rivières qui sont d'une importance capitale dans la vie socio-économique des pêcheurs constituerait aussi une menace

TABLEAU 1 :
Étapes, acteurs et intervenants

Étapes	Acteurs	Délai
Planification		
Choix du site	Avnel Gold	
Ingénierie préliminaire	Avnel Gold	
Avis de projet et demande de TDR	Avnel Gold	
Information des personnes concernées	Préfecture de Kalana	
Tri préliminaire	DNACPN	
Cadrage et remise de TDR	DNACPN	15 jours
Évaluation Environnementale		
Consultation des personnes concernées	Knight Piésold LLC	
Études d'impacts	Knight Piésold LLC	
Dépôt du rapport d'ÉIE	Avnel Gold	
Examen du Rapport		
Consultation publique (Personnes concernées)	DNACPN	30 jours
Évaluation et vérification du rapport	DNACPN	
Évaluation d'acceptabilité des impacts prévus et transmission du dossier	DNACPN	
Évaluation de conformité	DNACPN	
Prise de décision de conformité	Ministre Chargé de l'Environnement	
Transmission de l'étude de conformité	Ministre de l'Environnement	
Décision finale		
Prise de décision finale	Ministre de l'Environnement	45 jours
Transmission de la décision	DNACPN	
Information des personnes concernées	Préfecture de Kalana	

pour les faunes aquatiques et terrestres, ainsi que pour les populations qui développent d'autres activités autour de ses cours d'eau tels les maraîchers et les nomades.

- Les chefs de villages après avoir expliqué les leçons tirées de la première exploitation et analysé les impacts sociaux et économiques de la réouverture, ont mis l'accent sur l'augmentation et l'équipement des infrastructures de base dont les écoles, les centres de santé et d'alphabétisation, la mise en place des bornes de fontaine et des forages, l'ouverture des caisses villageoises, le paiement des redevances, la création d'emploi pour les jeunes locaux. Ils ont aussi proposé des mesures de compensation pour la protection des valeurs socioculturelles, des forêts et de la faune sauvage.
- Les jeunes et certains leaders d'opinion ont surtout souligné le souci de recrutement de jeunes locaux dans les travaux de la mine.
- Associées au souci d'éducation des jeunes et des enfants, les femmes se sont surtout apesanties sur la création d'activités économiques, l'augmentation des structures sanitaires et des centres d'alphabétisation.

- Afin de préparer l'après-projet, la préfecture a mis l'accent sur la création et la gestion des caisses villageoises, la mise en place d'un centre de formation environnementale, économique et d'éducation culturelle.
- Les usagers routiers et les commerçants ont évoqué l'entretien des routes, surtout l'axe principal Bougouni-Kalana.
- Quant aux éleveurs et aux agriculteurs dépossédés de leur terre, ils ont demandé des compensations, qui portent sur l'octroi de nouvelles terres adaptées à leurs activités et des facilitations par rapport aux conditions d'accès et d'appui au développement.

Analyse méthodologique

Zone d'étude et d'influence

En plus de Kalana située à 0,5 km, les villages de Daolila, de Kalanako et de Faboula, situés dans un rayon de 10 km, subiront les influences directes de la mine, beaucoup d'autres villages et villes de la région sentiront les impacts directs ou indirects.

Description de l'état initial

Située dans une zone pré-guinéenne, Kalana présente dans l'ensemble une pluviométrie assez régulière avec un réseau hydrologique très dense constitué du fleuve Niger et ses affluents. La flore très riche et diversifiée est constituée de forêts et d'arbres dont des types protégés, des herbes et des arbustes.

TABLEAU 2 :

Tableau synthèse des impacts et des mesures d'atténuation

Impacts	Mesures d'atténuation
<p>Impacts liés aux travaux d'installation</p> <p>Déboisement, destruction des couverts végétal, des forêts, expropriation des terres agricoles et d'élevage (120 ha), fragilisation de l'écosystème, perte de biodiversité, création d'emploi, dégradation des sols</p>	<p>Élaboration d'un :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plan de reboisement autour de la mine et dans les secteurs tests de la mine • plan de reboisement, de valorisation et de gestion durable des ressources forestières • programme d'indemnisation
<p>Impacts liés à l'exploitation minière</p> <p>Risques de maladies et d'accidents de travail, création d'emploi, augmentation démographique, risques d'affectation des valeurs culturelles et des comportements, risques d'effondrement de la mine, risques d'affectation des valeurs socioculturelles, dévalorisation des autres filières économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction, équipement des infrastructures de base : écoles, centres de santé, route de liaison Bougouni-Kalana, centre d'éducation féminine
<p>Impacts liés à l'usine de traitement</p> <p>Risques de contamination des ressources en eau, risques de maladie</p> <p>Impacts liés à la technique de lixiviation et au bassin à boues</p> <p>Risques de contamination et de maladie, risques de pollution par les produits chimiques, pressions sur la faune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un central de contrôle et de traitement des résidus dans le bassin à boues, des eaux souterraines, des déchets stériles, d'un système de sécurité pour les employés, d'un système d'alarme pour faire fuir les faunes sauvages, d'un grillage de sécurité entre la mine et l'extérieur
<p>Impacts liés à la fermeture de l'usine</p> <p>Perte d'emploi, désorganisation du milieu social et de l'écosystème</p>	<p>Élaboration d'un :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plan de développement communautaire • plan de fermeture

Les populations de cette zone vivent de l'agriculture et d'autres activités de subsistance telles que l'élevage, la pêche, la chasse et le commerce. En plus de ces activités, l'orpaillage est très développé, et constitue une importante source de revenus.

Les impacts identifiés ainsi que les mesures d'atténuation préconisées sont synthétisés dans le tableau 2.

Un **programme de suivi et surveillance** doit être élaboré et contrôlé par le promoteur et le gouvernement, en conformité avec les dispositions environnementales données. Pour ce faire, des comités de suivi et de surveillance, comprenant les représentants de tous les acteurs rentrant dans le processus d'ÉIE, doivent être formés.

Le suivi environnemental portera sur :

- L'exécution de forage de contrôle autour de l'aire de stockage des stériles ;
- L'exécution de forage de contrôle des eaux souterraines dans le site, et à 1 km autour du site. La surveillance portera essentiellement sur le contrôle des engagements socio-économiques et environnementaux pris par les parties prenantes.

Leçons apprises

L'étude de cas de l'ÉIE de la mine d'or de Kalana nous renseigne sur plusieurs aspects liés à la pratique des ÉIE au Mali, parmi lesquels, on retiendra :

- au niveau politique, les faiblesses des instruments législatifs et réglementaires, les faiblesses des capacités d'appropriation du processus d'ÉIE, les faiblesses des capacités des acteurs impliqués, le manque d'ÉE stratégique du secteur.
- au niveau de la méthodologie, il apparaît que le processus n'intègre pas les dispositifs participatifs de tous les acteurs concernés et ne tient pas compte des aspects socio-économiques de développement et la gestion de l'après-mine.
- au niveau technique, nous notons une déficience d'informations au niveau des populations concernées, liée surtout à la faible diffusion des données relatives à l'exploitation minière.

L'analyse des aspects méthodologiques nous amène à faire **les recommandations** suivantes:

- L'implication des Services Techniques concernés dès les phases préliminaires du processus (ils ne sont impliqués qu'à la phase d'analyse et d'approbation du rapport d'ÉIE);
- La diffusion de toutes les informations portant sur tous les enjeux majeurs du projet;
- La création des cellules d'éducation et de formation environnementale des populations concernées et des ONG;
- Le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans le processus;
- L'implication des personnes concernées dans les prises de décisions en tenant compte de leurs préoccupations essentielles;
- La création d'un fonds de développement local pour assurer la gestion de l'après-mine et le développement durable des populations riveraines.

Les fiches techniques MOGED sont publiées par l'IEPF.

Directeur de la publication:

El Habib Benessahraoui, directeur exécutif, IEPF

Comité éditorial:

Sibi Bonfils, directeur adjoint, IEPF

Sory Ibrahim Diabaté, responsable de programme, IEPF

Louis-Noël Jail, responsable du Service information et documentation, IEPF

Coordination scientifique et technique:

Sory Ibrahim Diabaté, IEPF

Jean-Pierre Revêret, ISE-UQAM

Daniel Waltz, SIFÉE

Coordination technique:

Louis-Noël Jail, IEPF

Gilles Côté, SIFÉE

Solange Chaffard-Sylla, SIFÉE

Édition et réalisation graphique:

Communications Science-Impact

Bibliographie

Livre

Banque Africaine de Développement (BAD). Juin 1995. Directives d'évaluation de l'impact des projets miniers sur l'environnement. Abidjan (Côte-d'Ivoire), 76 p.

Articles tirés d'un périodique

Seydou KEITA (AMEIE-MALI). «Exploitation minière et gestion environnementale». Vol. 1, 35 p.

Seydou KEITA (AMEIE-MALI). «Impacts de l'exploitation minière sur l'environnement», Atelier de formation des opérateurs miniers nationaux. Vol. 1. 42 p.

Samuel YONKEU (EIER-Burkina Faso). «Plan de gestion environnementale». Séminaire international sur les ÉIE.

Moulaye FAROTA (DNACPN-MALI). «Processus d'ÉIE au Mali», Séminaire international sur les ÉIE. Vol. 1. 10 p.

Publications gouvernementales

Gouvernement du Mali. Ministère des Mines et de l'Énergie. Ordonnance N° 99-032/P-RM du 19 août 1999. Code Minier du Mali. Mali: MME, 125 p.

Gouvernement du Mali. Ministères de l'Environnement. 1997. Lois et décrets maliens portant sur l'environnement. Mali: ME, 12 p.

Gouvernement du Mali. Ministères de l'Environnement. Lois sur les ÉIE – N° 94-04/AN-RM du 23 février 1991. Mali: ME, 14 p.

Gouvernement du Mali. Ministères de l'Environnement. Le décret portant l'application des ÉIE. N° 99-189 du 5 juillet 1999. Mali: ME, 6 p.

Document d'études d'impacts

Société Knight Piésold LLC. Juin 1999. «Évaluation environnementale du projet minier de Kalana», Mali. Étude déposée à la DNACPN par Avnel Gold LCC., Mali, 122 p.

MANIFESTATIONS À VENIR

Troisième édition du Concours de bourses de perfectionnement professionnel AUF-IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ont lancé un concours de Bourses de Perfectionnement en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Ce programme vise à renforcer les compétences scientifiques des enseignants et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et, par le fait même, les capacités des universités et des unités de recherche du Sud dans ces domaines.

Trois bourses d'une valeur de 18 300 euros chacune seront ainsi attribuées aux lauréats sélectionnés pour effectuer un stage de 10 mois dans les institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie où de tels programmes existent déjà.

Une fois de retour dans leurs institutions d'appartenance, les boursiers devront s'engager à contribuer au développement des capacités dans les domaines de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et s'efforcer d'y introduire des modules d'enseignement et de recherche dans ces domaines, d'une façon permanente ou pour une période minimale de 5 ans.

En outre, les boursiers deviendront des partenaires relais de la mise en œuvre du programme de Maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED).

L'appel à candidature pour la 3^e édition de ce programme de bourses de perfectionnement professionnel, précisant les informations sur la constitution des dossiers de candidature et les critères d'éligibilité, sera lancé en septembre 2006 sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Troisième édition du Module de formation de base en économie et politique de gestion des ressources naturelles (Alexandrie, du 29 octobre au 10 novembre 2006)

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), en association avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte), réaliseront en octobre 2006 la

3^e édition du module de formation de base en « Économie et politique de gestion des ressources naturelles ».

Cette opération récurrente a pour objectif, d'une part, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Université Senghor, en la dotant d'un module résident de formation et, d'autre part, de développer les compétences en économie de l'environnement des experts francophones du Sud.

Ce module de formation s'adresse aux cadres relevant des secteurs publics, parapublics et privés intervenant dans la gestion et la valorisation des ressources de l'environnement.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une prise en charge par l'IEPF et l'Université Senghor (titre de transport, frais de séjour et frais pédagogiques).

La session de formation comporte, d'une part, un premier bloc de 60 heures de cours destiné aux participants externes sélectionnés dans les différents pays et, d'autre part, un deuxième bloc de 30 heures de cours ciblant spécifiquement les étudiants de l'Université Senghor.

Ce cours permettra d'acquérir des connaissances sur l'intérêt d'estimer la valeur de l'environnement, les bénéfices de l'environnement, les méthodes d'évaluation monétaire, la capture des bénéfices tirés de la gestion rationnelle de l'environnement.

L'appel des candidatures sera lancé en mai sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'Université Senghor (www.usenghorfrancophonie.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Mise en place du Module résident en évaluation environnementale

Le projet de renforcement des capacités pour la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED) de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) prévoit la mise en place des modules spécialisés de formation en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Le module portant sur l'Économie de l'environnement est fonctionnel depuis 2004, à l'Université Senghor, d'Alexandrie. En ce qui concerne le module relatif à l'Évaluation environnementale, le Centre régional d'enseignement spécialisé en Agronomie (CRESA) de l'Université de Dschang est identifié pour l'abriter.

Il s'adresse à deux groupes cibles : les bureaux d'études et associations nationales, les cadres des départements sectoriels.

Il en résulte que le niveau de capacitation visé est de permettre, notamment :

- aux Bureaux d'études et Associations nationales d'élaborer les termes de référence des études, de réaliser les études d'impacts, d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale;
- aux Cadres des départements d'élaborer les termes de référence, d'instruire les études d'impacts reçues, d'évaluer un plan de gestion environnementale et sociale, de préparer des mémorandums à l'intention des différents niveaux de décision.

Les critères de sélection prennent en compte, spécifiquement, l'aptitude des candidats, d'une part, à identifier dans leurs pays respectifs un projet concret pouvant faire l'objet d'une étude d'impacts (Bureaux d'études, Associations nationales) ou une étude d'impacts réalisée et transmise aux services publics (Cadres des départements sectoriels) et, d'autre part, de collecter l'information se rapportant à ces projets ou études.

Ce module de formation portera sur la maîtrise effective des outils de l'Évaluation environnementale en les appliquant à des projets concrets. Il comportera :

- une mise à jour des connaissances en évaluation environnementale,
- l'application des outils de l'évaluation environnementale à un cas concret identifié au Cameroun, pays hôte du module de formation,
- la mise en situation des participants pour appliquer effectivement les outils aux projets qu'ils ont préalablement identifiés dans leur pays.

L'appel des candidatures sera lancé en juin sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org), du CRESA de Yaoundé (www.afrique-centrale.aif.org) et de leurs partenaires.

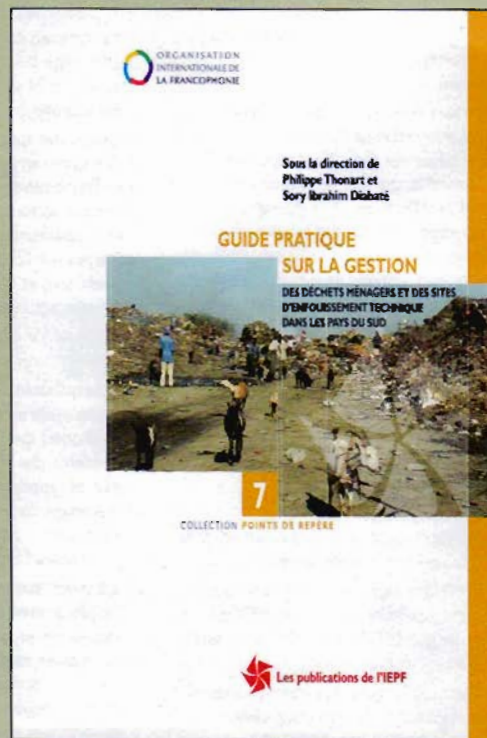
Parution du *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique des ordures dans les pays du Sud*

La quantité de déchets ménagers a connu au cours des dernières décennies un accroissement rapide en raison de l'urbanisation accélérée qui a caractérisé le siècle dernier.

Ce phénomène est plus critique dans les pays en développement qui n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour les gérer convenablement.

C'est en regard de ces enjeux que l'Institut de l'énergie et de l'environnement de l'Organisation internationale de la Francophonie (IEPF), avec l'appui financier de la Région Wallonne de Belgique et le partenariat technique du Centre Wallon de Biologie Industrielle (CWBI), a réalisé une étude qui a dressé un tableau diagnostique sur les déchets ménagers (composition et quantité, mode de gestion, législation, problèmes) et a établi une typologie des décharges existantes dans les pays francophones d'Afrique et de la Caraïbe.

Le *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique des ordures dans les pays du Sud* capitalise les différents acquis de cette étude. Il fait l'état des lieux de la gestion des déchets dans les pays du Sud, souligne les aspects socio-économiques et environnementaux s'y rapportant, et définit les modalités de création et de gestion d'un centre d'enfouissement technique.



Diffusion de bonnes pratiques sur la gestion de l'environnement

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a lancé un Concours d'Études de cas sur les bonnes pratiques en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement. L'édition et la diffusion, sous forme de fiches techniques, des études de cas sélectionnées visent à valoriser l'expérience acquise par nos pays membres en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement et d'en organiser la diffusion, impliquer les acteurs techniques dans des opérations d'échange d'expérience ou de diffusion de pratiques réussies sur les études d'impacts et sur la valorisation des ressources de l'environnement, combler en partie le manque de documents de référence en français sur ces questions.

Cette initiative de l'IEPF a bénéficié de la collaboration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM.



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres.

En 1996, cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques, intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable, tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF (formation, information, actions de terrain et concertation) menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

La programmation mise en œuvre par l'IEPF en 2006-2009 visera notamment à :

- améliorer les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable,
- développer les capacités pour l'accès aux fonds et mécanismes dédiés à l'environnement mondial,
- développer les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie: MOGED, utilisation durable de l'énergie (UDE), politiques énergétiques (POLEN),
- accroître les capacités des pays francophones en développement à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: (1 418) 692 5727
Télécopie: (1 418) 692 5644
iepf@iepf.org / www.iepf.org



L'IEPF a conçu le projet de renforcement des capacités pour la Maîtrise des Outils de Gestion de l'Environnement pour le Développement (MOGED).

Les objectifs de MOGED sont :

- Développer dans l'espace francophone les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles permettant aux pays de mettre en œuvre des programmes de développement économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement;
- Développer et diffuser les outils de maîtrise de la gestion de l'environnement et en assurer l'intégration dans les processus décisionnels des États pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles dans une perspective de développement durable.

Ce projet vise spécifiquement le perfectionnement professionnel en Évaluation environnementale (ÉIE) et en Économie de l'environnement (ÉE) des cadres des secteurs public, privé, des associations et de la communauté scientifique qui sont concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion des ressources naturelles.

Il se déploie sur deux axes distincts mais complémentaires :

- **L'acquisition des connaissances de base** (maîtrise des concepts, des outils et des méthodes) qui comporte des Modules de cours résidents, des Écoles d'été permettant la mise à jour et l'approfondissement des connaissances, des Stages de formation de formateurs. Cet axe est mis en œuvre en partenariat avec l'UAUF et l'Université Senghor.
- **La maîtrise des outils dans leurs applications** aux particularités des ressources et aux spécificités écologiques qui est réalisée par des Cours thématiques régionaux dont le montage répond aux priorités régionales et aux spécificités des écosystèmes et l'animation des communautés de pratique qui comporte l'organisation d'un Colloque annuel sur l'ÉIE et de Journées scientifiques sur l'ÉE se tenant tous les deux ans.

La mise en œuvre de ces deux axes du Projet MOGED est renforcée par la production et la diffusion de l'information à travers l'édition de fiches techniques, de manuels, de guides pédagogiques, de périodiques de la Francophonie et sur ses sites Internet, notamment, MédiaTerre, et ceux de ses partenaires.



Secrétariat International
francophone pour l'évaluation
environnementale (SIFÉE)

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) est un regroupement d'organisations membres formées de professionnels spécialistes francophones en évaluation environnementale. Sa mission est de renforcer la compétence des spécialistes et décideurs francophones dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable.

SIFÉE

145, rue Saint-Pierre, Bureau 108
Montréal (Québec) H2Y 2L6 Canada
Téléphone: (1 514) 288-2663
Télécopie: (1 514) 288-7701
Courriel: sifee@sifee.org
www.sifee.org



L'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM est un lieu de concertation et de coordination interdisciplinaires qui regroupe des chercheurs de plusieurs départements, centres et groupes de recherche et offre 3 programmes d'études de 2^e et 3^e cycles. On y dénombre plus de 70 professeurs spécialisés en sciences naturelles ou en sciences humaines et plus de 250 étudiants. Depuis 1973, les programmes de l'ISE ont permis de diplômer plus de 1 000 étudiants.

Institut des sciences de l'environnement (UQAM)

C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8, Canada
Téléphone: (1 514) 987-4717
Télécopie: (1 514) 987-4718
Courriel: ise@uqam.ca
www.ise.uqam.ca